



**DIRECTION GENERALE ADJOINTE
AMENAGEMENT DURABLE
ENVIRONNEMENT ET MOBILITE**

Direction des infrastructures et des transports
Direction adjointe à la conduite d'opérations
Service foncier, aménagement rural et urbanisme
Affaire suivie par : Véronique LEGRAND
Mèl : veronique.legrand@oise.fr
Tél. : 03.44.06.66.75

Beauvais, le **18 SEP. 2023**

La Présidente du Conseil départemental

à

Monsieur le Directeur départemental
des territoires de l'Oise
40, rue Jean Racine
BP 20317
60021 BEAUVAIS Cedex

Objet : Collecte des informations nécessaires à l'élaboration du Porter à Connaissance (PAC)
de la commune de SAINT-LEU-D'ESSERENT

Monsieur le Directeur,

Je fais suite à votre transmission du 21 juillet 2023, reçue le 25 suivant, dans le cadre de la procédure du porter à connaissance intéressant la révision du PLU de la commune de SAINT-LEU-D'ESSERENT, en vous adressant les informations suivantes :

I. MOBILITE

Documents de référence :

- Le règlement de la voirie départementale adopté le 4 mars 2016.
- Le guide stratégique et méthodologique des aménagements sur routes départementales approuvé le 27 août 2018, et son mini-guide des aménagements de sécurité.

Ces documents sont accessibles sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise (opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

1) ROUTES DEPARTEMENTALES

1.1 Classement des RD :

Les routes départementales sont répertoriées notamment en fonction des trafics par le règlement de la voirie départementale :

Catégorie	Trafic moyen journalier (véhicules/jour)
1	> 15 000
2	7 000 à 15 000
3	2 000 à 7 000
4	500 à 2 000
5	< 500

La commune est traversée par les routes départementales (RD) 12, 44, 92, 200 :

- les RD 44, 92 et 200 sont des routes de catégorie 2 ;
- la RD 12 est une route de catégorie 3.

1.2 Comptages de trafic

En juin 2023 :

- sur la RD 12, le trafic moyen journalier annuel était de 2 023 véhicules dont 1,3 % de poids lourds ;
- sur la RD 44, le trafic moyen journalier annuel était de 1 982 véhicules dont 4,2 % de poids lourds ;
- sur la RD 92, le trafic moyen journalier annuel était de 14 645 véhicules dont 8,8 % de poids lourds ;
- sur la RD 200, le trafic moyen journalier annuel était de 10 364 véhicules dont 11,6 % de poids lourds.

1.3 Plans d'alignement

Trois plans d'alignement sont recensés et applicables sur le territoire de cette commune le long des RD suivantes :

RD	Appellation	Date d'approbation du plan d'alignement
RD 12	Chemin de grande communication n°12	7 septembre 1867
RD 44	Chemin de grande communication n°44	5 octobre 1860
RD 92	Chemin de grande communication n°92	2 août 1866

Ces plans d'alignement doivent être repris dans les annexes servitudes afin que, conformément à l'article L.152-7 du code de l'urbanisme, leurs dispositions demeurent opposables aux tiers. Ces plans sont consultables sur le site internet des Archives départementales de l'Oise.

2) CIRCULATIONS DOUCES

Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Le Département est compétent, en lien avec Oise-Tourisme, pour établir le PDIPR ayant vocation à préserver les chemins ruraux, la continuité des itinéraires et ainsi à favoriser la découverte de sites naturels et de paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée.

Le territoire de la commune est traversée par le GR 1 A et par 2 circuits de petite randonnée nommés « Entre Champs et Vallées » et « Sur les Pas des Bâtisseurs » inscrits au PDIPR par délibération de la commission permanente III-08 du 15 juin 2009.

Les fiches descriptives correspondantes sont jointes au présent courrier.

II. DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

1) ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

Le Conseil départemental a approuvé 4 juillet 2022 son nouveau Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS) identifiant 258 ENS dont 134 prioritaires.

Ainsi, le territoire de la commune est concerné par :

- l'ENS d'intérêt départemental « Coupe stratigraphique du Cuisien au Lutétien moyen aux carrières de SAINT-LEU-D'ESSERENT » (N_VAL_02) ;
- l'ENS d'intérêt départemental « Bois de Saint-Michel et de MELLO » (N_CLE_16) ;
- l'ENS d'intérêt départemental « Val d'Hardillère » (N_CLE_24).

Les fiches descriptives correspondantes sont jointes au présent courrier.

Pour rappel, le classement en ENS ne constitue pas une protection réglementaire des espaces considérés. Il ne s'agit que d'un inventaire de sites dont les richesses écologiques et paysagères nécessitent une attention particulière. De plus selon les projets envisagés sur ces espaces, le classement en ENS peut donner accès à des aides du Conseil départemental visant à les préserver et à les ouvrir au public. Elles sont à destination de tous porteurs de projets qu'ils soient publics ou privés. Ces aides concernent : l'acquisition de terrains en ENS par les collectivités, les inventaires et suivis naturalistes, l'entretien, la gestion et la restauration écologique, l'aménagement pour l'accueil du public et la valorisation pédagogique. Le taux de subvention est défini en fonction de l'intérêt de l'ENS.

Concernant le foncier, le Département ne peut intervenir que sur les zones de préemption au titre des ENS (ZPENS) instaurées suite à une concertation locale. Elles sont limitées dans l'Oise et ne concernent pas tous les ENS. La commune n'est pas concernée par la présence d'une ZPENS.

La présence de ces ENS se doit donc d'être soulignée dans vos documents d'urbanisme au même titre que les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) afin de sensibiliser les porteurs de projets.

2) LA RESSOURCE EN EAU

1. Assainissement

La commune est desservie par un réseau d'assainissement collectif dont les eaux usées sont traitées sur l'unité intercommunale située à VILLERS-SOUS-SAINT-LEU, d'une capacité de 16 500 équivalents-habitants, mise en service en 1995 avec une remise à niveau en 2009. L'unité traitant les eaux usées de plusieurs communes tels que BLAINCOURT-LES-PRECY, PRECY-SUR-OISE, SAINT-LEU-D'ESSERENT et VILLERS-SOUS-SAINT-LEU, il sera nécessaire de prendre en considération la projection démographique de l'ensemble de ces 4 communes.

Il est à noter que la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Communauté de Communes Thelloise.

2. Eau potable

La commune de SAINT-LEU-D'ESSERENT fait partie de l'Agglomération Creil Sud Oise. L'ACSO est compétente en matière d'eau potable. Elle est alimentée par le champ captant de PRECY-SUR-OISE. Cette ressource en eau est identifiée prioritaire ; la collectivité a donc engagé des actions afin de préserver la qualité de l'eau.

3. Rivière

Le territoire communal est bordé par la rivière de l'Oise en limite est. Il est également traversé, dans sa partie nord, par le ru du Thérinet. La commune est concernée par le Plan de Prévention des Risques d'Inondations de la rivière de l'Oise.

Les rivières de la Brèche et du Thérain se jettent dans l'Oise au nord de CREIL, et en limite de SAINT-LEU-D'ESSERENT et de MONTATAIRE. La rivière la Nonette présente quant à elle sa confluence avec l'Oise à l'extrémité sud du territoire de SAINT-LEU-D'ESSERENT.

La GEMAPI est exercée par l'agglomération Creil Sud-Oise, items 1°, 2°, 5° et 8° de la compétence GEMAPI. L'item 1 correspond à l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ; le 2 à l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, plan d'eau ; 5 à la défense contre les inondations et contre la mer ; 8 à la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que les formations boisées riveraines.

L'instauration d'une bande d'inconstructibilité le long du Thérinet et de l'Oise favoriserait la préservation des milieux aquatiques et limiterait la sensibilité à l'inondation.

4. Ruissellement

L'évacuation des eaux de ruissellement s'effectue par un réseau de talwegs qui assurent l'acheminement des eaux vers l'exutoire principal constitué par la rivière Oise, appartenant plus largement au bassin versant de la Seine.

Compte tenu de la topographie communale, des désordres hydrauliques peuvent être observés lors de fortes précipitations, en particulier dans le secteur du Val d'Hardillière.

Un schéma d'aménagement de gestions des eaux pluviales et de ruissellement a été réalisé en 2010 et reprend l'ensemble des axes de ruissellements sur la commune.

5. Pluvial

Il est nécessaire de demander que le zonage pluvial approuvé soit intégré au PLU.

III. IMMOBILIER ET LOGISTIQUE

Le Conseil départemental possède le collège Jules Vallès situé 9 avenue de la Commune de Paris sur le territoire de SAINT LEU D'ESSERENT.

A ce titre, je vous remercie, dans le règlement des zones où se trouvent ces différents bâtiments à l'article II « caractéristiques urbaines, architecturales, environnementales et paysagères », de préciser : « Il n'est pas fixé de règles pour les constructions et installations nécessaires aux services publics ».

IV. LOGEMENT

Les documents de référence concernant le logement sont les suivants :

LE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (SDAGV)

Le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (SDAGV), a été adopté le 7 juin 2019. Ce document est consultable sur le site Oise.gouv.fr, Rubrique Politiques Publiques, thématique Habitat, Logement, Politique de la ville, Renouvellement urbain.

Le SDAGDV prévoit les secteurs géographiques d'implantation et les communes où doivent être réalisés :

- des aires permanentes d'accueil, ainsi que leur capacité ;
- des terrains familiaux locatifs aménagés, destinés à l'installation prolongée de résidences mobiles, ainsi que le nombre et la capacité des terrains ;
- des aires de grand passage, destinées à l'accueil des gens du voyage se déplaçant collectivement à l'occasion des rassemblements traditionnels ou occasionnels, ainsi que la capacité et les périodes d'utilisation de ces aires.

Ce schéma définit également :

- les conditions dans lesquelles l'État intervient pour assurer le bon déroulement des rassemblements traditionnels ou occasionnels et des grands passages ;
- la nature des actions à caractère social destinées aux gens du voyage.

LE PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION POUR L'HEBERGEMENT ET LE LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES (PDAHLPD)

Le Plan Départemental d'Action pour l'Hébergement et le Logement des Personnes Défavorisées (PDAHLPD), adopté le 20 février 2015, est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise (opendata.oise.fr), thématique « Urbanisme et habitat ».

Il définit les objectifs et les mesures destinés à permettre aux personnes et familles sans aucun logement, menacées d'expulsion sans relogement, hébergées ou logées temporairement, exposées à des situations d'habitat indigne, confrontées à un cumul de difficultés financières et/ou sociales, d'accéder à un logement décent ou de s'y maintenir et de disposer des fournitures d'eau et d'énergie. Il assure dans les territoires, la cohérence des réponses apportées en matière de logement, d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion par le logement des personnes ou familles en difficulté.

LE PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) DU DEPARTEMENT DE L'OISE : OISE RENOV' HABITAT

La revalorisation du parc privé dégradé constitue un enjeu essentiel et montre à quel point ce parc est complémentaire du parc social. C'est une des raisons pour lesquelles un programme d'intérêt général - amélioration de l'habitat privé (PIG 60) a été créé.

Le Département a donc confié à un prestataire les missions de suivi et d'animation du PIG AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE OISE, ciblé sur les 4 thématiques suivantes :

- Lutte contre la précarité énergétique ;
- Résorption de l'habitat insalubre (de l'habitat dégradé à l'indignité) ;
- Adaptation du logement à la perte d'autonomie et au handicap ;
- Aide au conventionnement par l'ANAH de logements en loyer social ou très social.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération très distinguée.

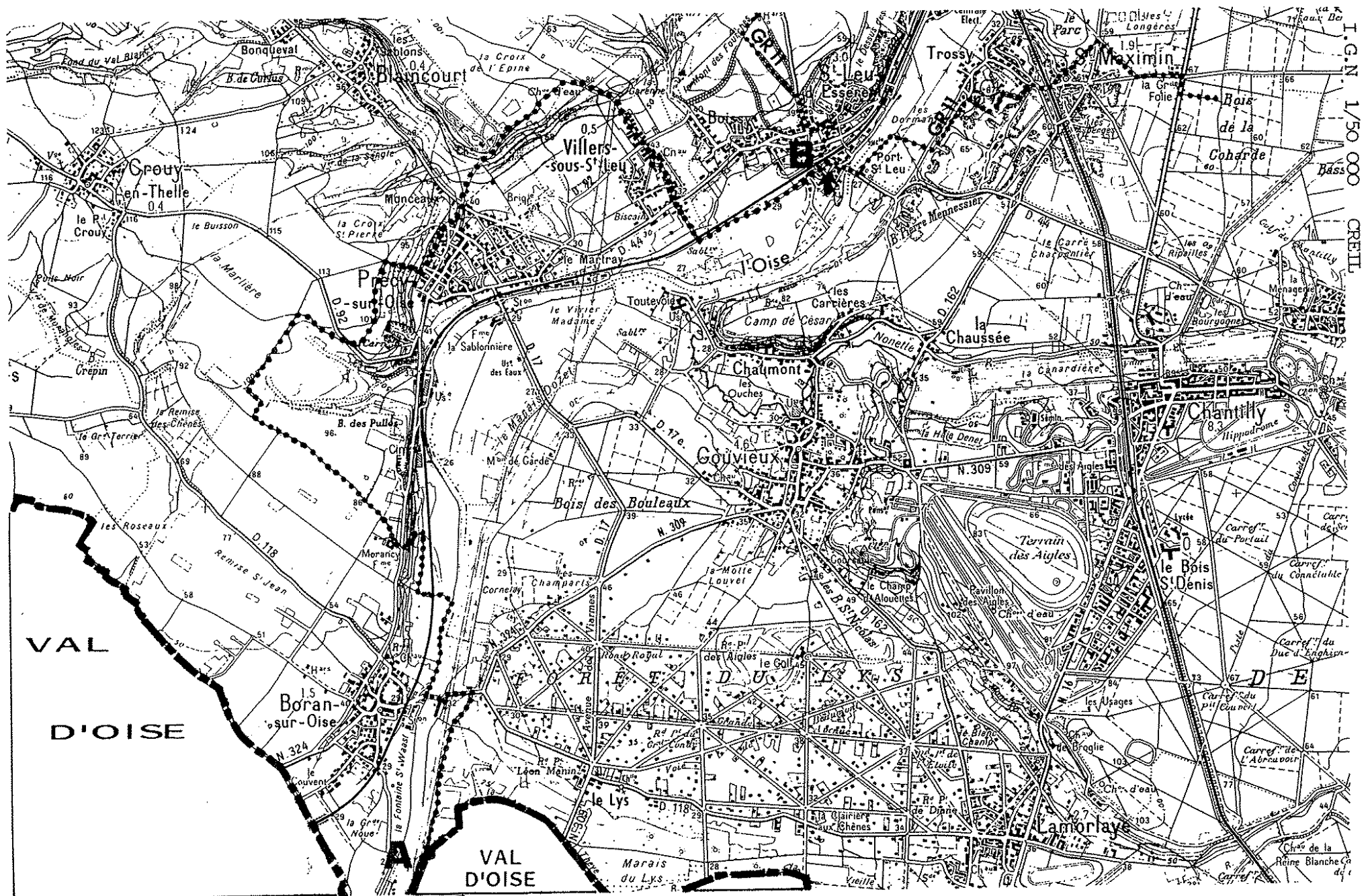
Pour la Présidente du Conseil départemental
et par délégation,
le Directeur général adjoint
Aménagement durable, environnement et Mobilité



Lyonel BOSSIER

variante GR 1 A

Extrait du Plan départemental de tourisme pédestre adopté 109
par délibération du Conseil général de l'Oise du 18 janvier 1990



GR 1 A VARIANTE du GR 1

**Extrait de la décision n° III-8 de la commission permanente
du conseil général de l'Oise du 15 juin 2009**

Circuits proposés sur la Communauté de Communes Pierre Sud Oise

Circuit : « Entre champs et vallées »

THIVERNY : *(Départ et arrivée)*

Parvis de l'Eglise
Cité Belles Vues
Parking de la cité Bellevue et de l'espace vert attenant
Rue Victor Hugo
Rue Pasteur
Voie communale n°1 de Saint-Leu d'Esserent à Montataire par Thiverny

Chemin rural de Thiverny à Cramoisy
Chemin rural dit du Moulin des Ânes

Délibération du conseil municipal en date du 22 décembre 2008 rendue exécutoire le 31 décembre 2008

SAINT-LEU D'ESSERENT :

Voie communale n°3 de Saint-Leu d'Esserent à Thiverny
Rue de la Croix Aude
Rue de l'Eglise
Parvis de l'Abbatiale
Jardin de l'Abbatiale
Rue du Cimetière
Place du Cheval Pierre
Rue du Val
Rue d'Hardillière
Chemin rural n° 27 dit du Bois Saint-Michel
Voie communale n°4 de Précly-sur-Oise à Thiverny
Voie communale n°7 dit de la Voie herbeuse par le bois Saint-Michel

Délibération du conseil municipal en date du 24 octobre 2008 rendue exécutoire le 29 octobre 2008

CRAMOISY :

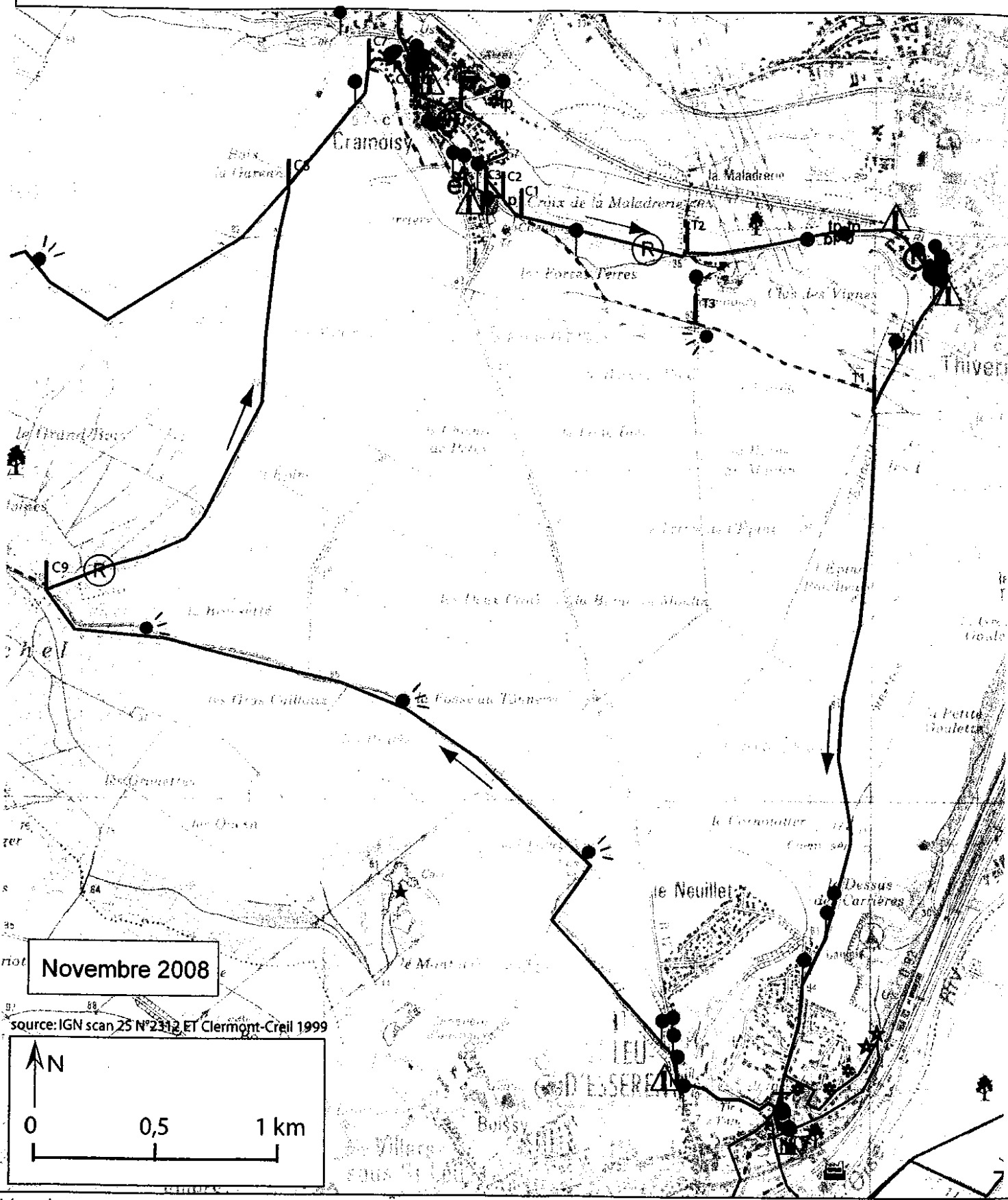
Chemin rural n°9 du Tillet à Saint-Leu d'Esserent
Chemin rural n°10 dit de la Brossette
Chemin rural n°5 du Moulin de Colombier
Chemin rural n°7 de Blaincourt à Cramoisy
Chemin rural n°19 dit sente Dessus de l'Eglise
Chemin rural n°6 dit de la Terrière
Chemin rural dit ruelle Saint-Leu
Chemin rural n°24 dit chemin du Robinet
Route départementale n°12 de Beauvais à Saint-Leu d'Esserent
Rue Enat
Rue Roger Salengro
Passage de la rue Salengro à la place de la République
Rue Saint-Martin
Place Jules Urhy

**Extrait de la décision n° III-8 de la commission permanente
du conseil général de l'Oise du 15 juin 2009**

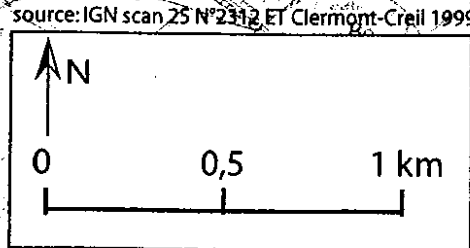
Rue Henri Heurteur
Rue de l'Eglise
Ruelle Gomot
Rue du Pont
Rue Paul Descamps
Rue Marsonnière
Rue de la Roue
Voie communale n°1 de Cramoisy à Thiverny
Chemin rural n°11 dit de la Blanche Voie
Chemin rural n°3 de Maysel à Thiverny
Chemin rural dit du Moulin des Ânes
Chemin rural n°26 dit du Moulin de Saint-Leu

*Délibération du conseil municipal en date du 24 juillet 2008 rendue exécutoire le 31
juillet 2008*

**Boucle de la randonnée Entre champs et vallées sur
Thiverny, Saint Leu d'Esserent et Cramoisy (13,8 km)**



Novembre 2008



source: IGN scan 25 N°2312 ET Clermont-Creil 1999

Légende:					
	boucle de la randonnée		point de départ		site naturel et espace de loisirs
	variante		zone de chasse		église, abbatale
	diverticule pour les vélos		parking		carrière en activité
	autre itinéraire		traversée dangereuse		carrière à l'abandon
	sens de la randonnée		patrimoine industriel		table de pique-nique
	GR11		point d'eau		poubelle
			panorama		escalier
			château		zone à remblayer
					panneau descriptif de site
					panneau d'accueil de la randonnée
					passage piétons
					fléchage randonnée
					panneau de signalisation

Circuit : « Sur les pas des bâtisseurs »

SAINT-LEU D'ESSERENT : (Départ et arrivée)

Parking de la Mairie
 Sente de la Jacquerie
 Place de la Mairie
 Rue Henri Barbusse
 Rue Victor Hugo
 Chemin des carrières
 Rue du Dernier Bourguignon
 Chemin de la Tour au Diable
 Rue du Bourg
 Rue de l'Eglise
 Rue des Forges
 Rue du Cimetière
 Place du Cheval de Pierre
 Sente François Villon
 Rue Sauveterre
 Avenue Jules Ferry
 Rue Jean Moulin
 Ruelle du Mouton
 Rue Pasteur
 Passage de la voie ferrée de Paris à Lille
 Rue de l'Hôtel-Dieu
 Passage du pont au-dessus de l'Oise

 Quai d'Amont
 Impasse de l'Hôtel-Dieu
 Impasse du chemin de fer

Délibération du conseil municipal en date du 10 janvier 2008 rendue exécutoire le 14 janvier 2008

SAINT-MAXIMIN :

Chemin rural n°5 dit du bac
 Chemin rural n°6 dit de la Chaussée Neuve Saint-Jean
 Terrain communal latéral à la Chaussée Neuve Saint-Jean
 Voie communale n°4 (Rue Ambroise Croizat)
 Rue Guy Cauvillé
 Sente sans nom d'accès au belvédère
 Sente sans nom au bord nord des jardins familiaux
 Rue du Four à Chaux
 Rue M. Robespierre
 Rue de la Poterne
 Rue de la Carrière Daubin
 Voirie du Larris
 Espaces verts du Larris devant la butte du Larris
 Tour de la Butte du Larris
 Parking du Larris
 Rue Jean Jaurès
 Rue du 11 novembre 1918

Passage entre la rue du 11 novembre 1918 et la rue Jean Jaurès
Rue de Trossy
Rue du docteur Demmier
Chemin rural n° 7 dit des Bœufs
Chemin rural n°15 dit du Port Sainte-Barbe
Rue du Port Sainte-Barbe
Chemin du tour de l'Etang
Chemin rural n°39 de la Poterne à Saint-Leu

Délibération du conseil municipal en date du 24 janvier 2008 rendue exécutoire le 6 février 2008

Boucle de la randonnée "sur les pas des bâtisseurs" (8,5 km)

Extension de la Zone 30 r. de Trossy, r. de la Poterne, r. M. Robespierre, r. A. Croizat, r. du Four à Chaux

Aménagement cyclable sous forme de Zone 30 ou bande cyclable: r. du dernier Bourguignon, r. du Bourg, r. des Forges, r. Sauveterre, r. Pasteur, r. J. Jaurès, r. Hôtel Dieu...

Mise en place d'une « gouttière » sur la passerelle afin de permettre le franchissement de celle-ci par les cyclistes en poussant leur vélo et /ou élargissement du passage de l'impasse du chemin de fer vers la Sente de la Jacquerie

Piste cyclable sur trottoir le long de la RD 92 (av. J. Ferry) avec abaissement des bordures de trottoir

Aménagement d'un « contresens cyclable » et passage par la rue du 8 mai 1945

Aménagement d'une piste cyclable le long de la Route de St-Leu

Abaissement bordure de trottoir r. du Four à Chaux à la sortie du Belvédère

Ch. Neuve St-Jean : aménagement d'une bande cyclable ou d'une Zone 30



Source: carte IGN 2312 ET TOP 25 au 1/25 000e, 1999

légende:

- boucle de randonnée avec sens du circuit
- contournement pour les VTT/ATC
- variante
- sens de circulation pour les VTT/ATC
- GR11
- point de repère
- office de tourisme
- Maison de la Pierre
- hôtel
- restaurant
- camping
- base de loisirs
- zone de chasse
- traversée dangereuse
- point d'eau
- panorama
- jardin/espace vert
- future passerelle piétonne et cycliste
- carrière en activité
- carrière à l'abandon
- curiosités diverses (petit patrimoine)
- château
- patrimoine industriel
- église, abbatale

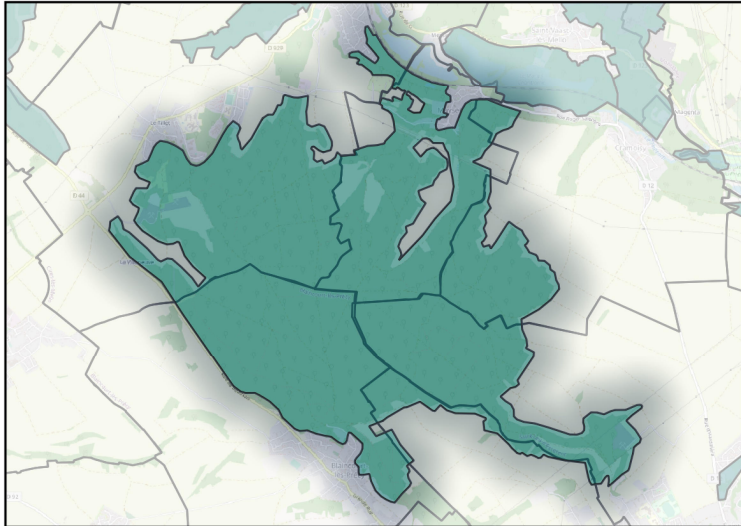
Intérêt Départemental

Communes :

BLAINCOURT-LÈS-PRÉCY, CIRES-LÈS-MELLO,
CRAMOISY, MAYSEL, SAINT-LEU-D'ESSERENT,
VILLERS-SOUS-SAINT-LEU

Biotopes :

Sites à chiroptères : grottes, Bocage (prairies, mares, haies), Boisements humides (forêt, clairières, lisières), Boisements secs (forêt, clairières, lisières), Mares et étangs, Openfield (labours, chemins, haies), Rivières (cours d'eau, berges et ripisylves), Sources, rus intermittents et travertins, Zones humides ouvertes (roselière, mégaphorbiaie)



Faune



Espèces issues de Listes rouges :

Coronelle lisse, Grand Murin, Murin de Bechstein, Tourterelle des bois, Vipère péliade

Espèces d'intérêt patrimonial :

Azuré bleu-céleste, Murin à oreilles échancrées, Murin de Daubenton, Murin de Natterer, Muscardin, Oreillard roux, Rougequeue à front blanc, Sérotine commune, Triphosa dubitata

Flore

Flore vasculaire de Listes rouges :

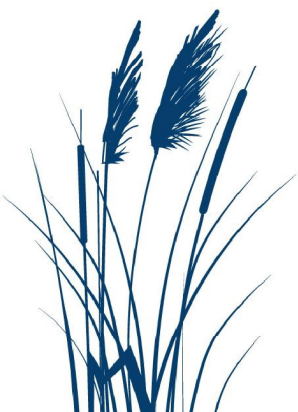
Millepertuis des montagnes (*Hypericum montanum*), Orchis singe (*Orchis simia*)

Flore vasculaire d'intérêt patrimonial :

Bruyère cendrée (*Erica cinerea*), Chêne pubescent (*Quercus pubescens*), Épiaire des Alpes (*Stachys alpina*), Fumeterre grimpante (*Fumaria capreolata*), Germandrée des montagnes (*Teucrium montanum*), Ibéris amer (*Iberis amara*), Lin à feuilles ténues (*Linum tenuifolium*), Orobanche du Thym (*Orobancha alba*), Thésium couché (*Thesium humifusum*), Trèfle intermédiaire (*Trifolium medium*)

Bryophytes de Listes rouges :

Bryophytes d'intérêt patrimonial :



Intérêt Local

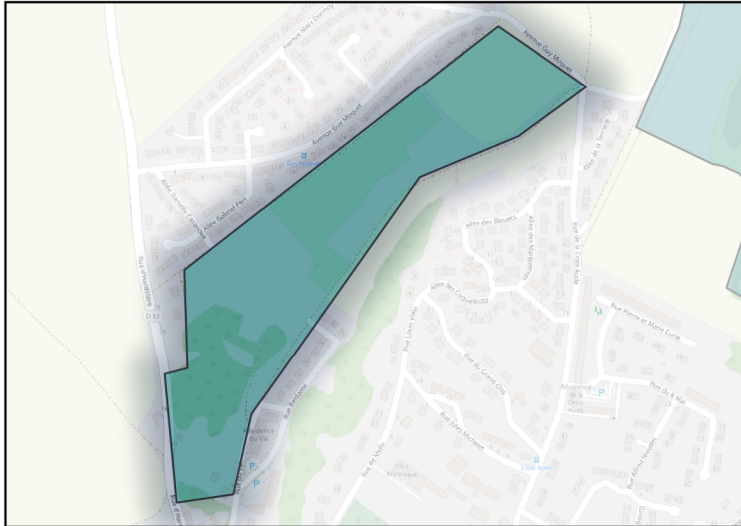
Communes :

SAINT-LEU-D'ESSERENT



Biotopes :

Friches urbaines et post-culturales, Openfield (labours, chemins, haies),
Prairies sèches



Faune



Espèces issues de Listes rouges :

Espèces d'intérêt patrimonial :

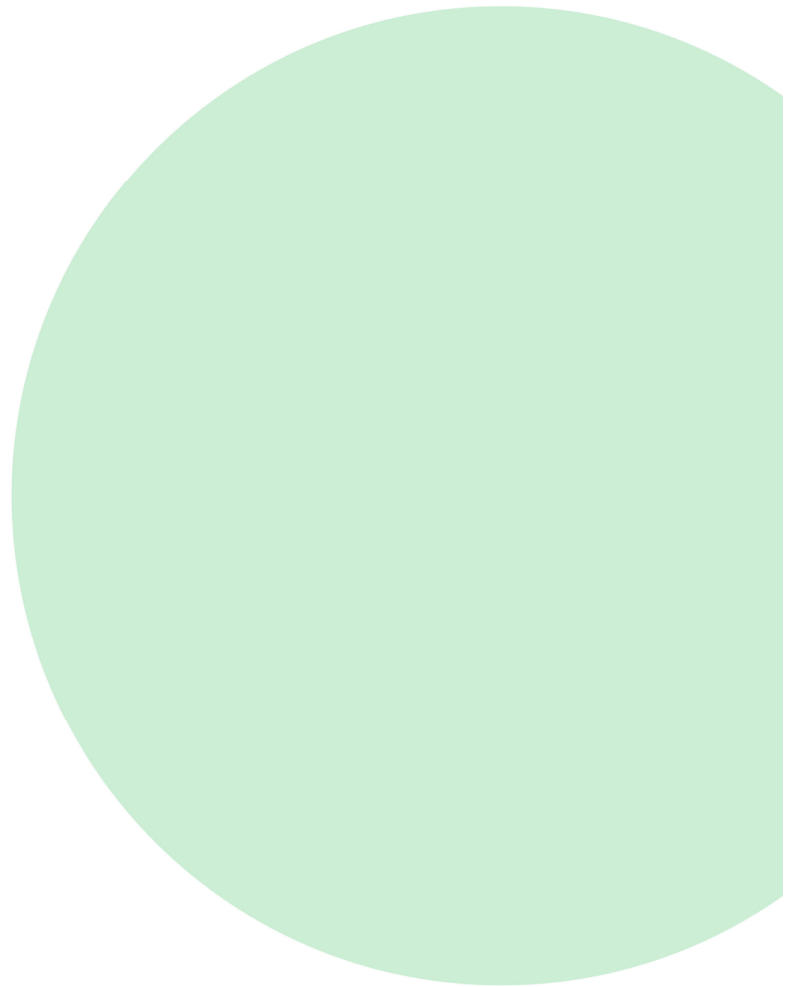
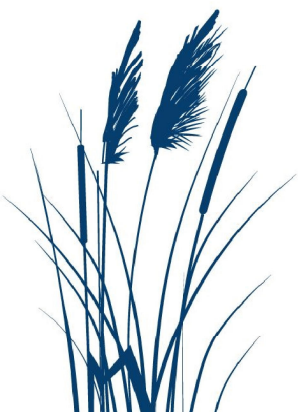
Flore

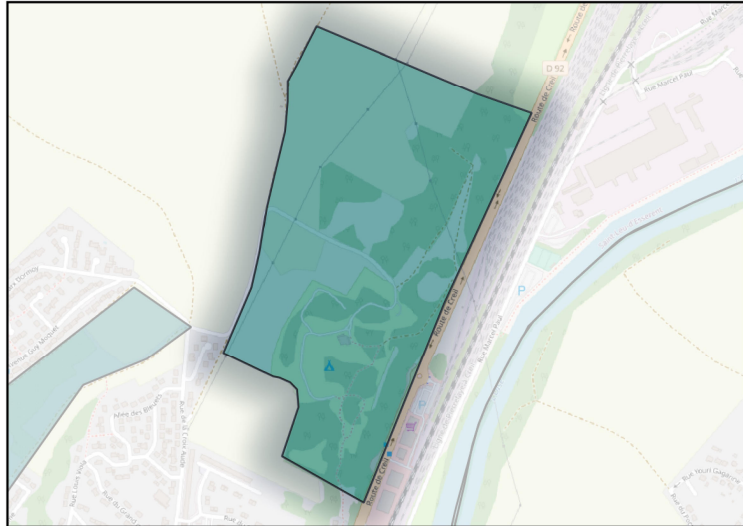
Flore vasculaire de Listes rouges :

Flore vasculaire d'intérêt patrimonial :

Bryophytes de Listes rouges :

Bryophytes d'intérêt patrimonial :





Communes :

SAINT-LEU-D'ESSERENT



Biotopes :

Friches péri-urbaines et post-culturelles, Cultures et prairies, quelques bâtiments

Faune



Espèces issues de Listes rouges :

Espèces d'intérêt patrimonial :

Flore

Flore vasculaire de Listes rouges :

Flore vasculaire d'intérêt patrimonial :

Bryophytes de Listes rouges :

Bryophytes d'intérêt patrimonial :

